

Communiqué de presse

Bassin laitier du Sud-Ouest Campagne 2013-2014 de demande de quotas laitiers

Toulouse, le
13 juin 2013

Des quotas laitiers peuvent être attribués gratuitement aux producteurs laitiers ou aux producteurs souhaitant débiter la production de lait.

Les demandes sont à adresser au plus tard le 15 juillet 2013 à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) (DDTM) du département du siège de l'exploitation du producteur.

Le demandeur doit respecter les normes environnementales en vigueur.

Les **critères de priorité** pour la redistribution des quotas laitiers de la campagne 2013-2014 sont les suivants :

- les fermiers évincés de leur bail et ayant perdu les quotas laitiers attachés à ce bail,
- les producteurs jeunes agriculteurs, installés avec ou sans aides, âgés de moins de 40 ans à la date de leur installation, et installés après le 31 mars 2009,
- les producteurs débutant la production laitière sans quotas de référence,
- les producteurs ayant bénéficié d'une aide financière ou ayant présenté une demande d'acompte dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) ou du Plan de Performance Énergétique (PPE) depuis le 1er avril 2007,
- les producteurs dont le lait entre dans la fabrication de produits bénéficiant d'une appellation d'origine contrôlée ou d'autres signes de qualité ou d'identification,
- les producteurs dont le taux de réalisation de leur quota pour la livraison en laiterie est supérieur ou égal à 90 % en moyenne sur les campagnes 2011-2012 et 2012-2013,
- à titre dérogatoire, les producteurs dont le taux de réalisation de leur quota pour la livraison en laiterie est inférieur à 90% en moyenne sur les campagnes 2011-2012 et 2012-2013, sous réserve de circonstances exceptionnelles et indépendantes de leur volonté dûment justifiées.

Pour les exploitations en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) ou en Société Civile Laitière (SCL), il est présenté une demande par associé demandeur.

Les formulaires de demande de quotas laitiers, ainsi qu'une notice, sont disponibles auprès des DDT(M) et sont téléchargeables sur le site internet de la DRAAF : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>

Contacts Presse

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

DRAAF Midi-Pyrénées
Anne BERNACHON
☎ 05.61.10.61.12